

**‘Canadian Content in a Digital World’ – Canadian Heritage Consultation**  
Submission from the Canadian Association of Research Libraries  
November 2016

The Canadian Association of Research Libraries (CARL) is pleased to offer the following observations and suggestions in response to the consultations currently being undertaken about Canadian Content in a Digital World.

CARL is comprised of Canada’s 31 largest research libraries, 29 of which are situated in research-intensive universities, and two of which are Canada’s national libraries: Library and Archives Canada, and National Research Council Knowledge Management (the National Science Library). CARL is a national and bilingual organization that works to foster both member capacity and a conducive policy environment to allow research, post-secondary education, and the creation, preservation and use of Canada’s documentary heritage to thrive in our country.

Canadian content is critically important to CARL members because:

- CARL libraries, including Library and Archives Canada, are heritage institutions that collectively curate an enormous quantity of unique patrimonial material.
- Libraries are rapidly evolving, and continue to meet their mission: in a digital age, they continue to play a vibrant and essential, democratizing, information access role in Canada for all members of our society.
- Libraries are both robust consumers of, and advocates for, Canadian content. CARL members acquire, make available and preserve vast quantities of Canadian content in both official languages, both historical and contemporary, across all media, and in both analogue and digital forms.
- Digital collecting (as well as the licensing of access to digital content) is increasingly emphasized because students, faculty and researchers are primarily seeking content in digital form.
- CARL members are increasingly creating, hosting and disseminating Canadian content by providing open access repositories, technology platforms and tools to support the content creation of Canadian researchers, students and others.

The creation as well as the appropriate curation and dissemination of Indigenous Knowledge is fundamental to CARL members’ collective capacity to respond to the findings of the Truth and Reconciliation Commission.

CARL is highly supportive of the current Government of Canada’s increased investment in culture, its current consultations as it reviews its pre-Internet cultural policy instruments, its position that culture is tied to innovation, and its announced intention to develop an indigenous languages and culture policy.

On behalf of its members, CARL respectfully recommends the following points to the attention of the Government of Canada:

1. ***Support for preservation of Canadian Content is essential.*** - Because we increasingly collect digitally, heritage institutions, including CARL libraries, are concerned with the ephemeral nature and rapid obsolescence of digital formats and technologies. We are aware that the long-term access to all digital content requires vigilance and active effort by institutions such as ours. CARL members are working hard to develop digital preservation capacity, and CARL plays an important national coordinating role with digital preservation working groups at the regional level; but we believe that in Canada this important aspect of the shift to digital has had too little attention to date, and too small an investment.
2. ***Canada's solid and balanced Copyright legislation should be maintained.*** - Fair dealing as defined in the current *Copyright Act*, supported by a number of recent court decisions, is being applied by Canadian university libraries in a responsible and informed manner in an increasingly digital post-secondary context (see the CARL Statement on Fair Dealing and Copyright for details).<sup>1</sup> CARL libraries' user communities of students, faculty, researchers, and the general public include Canadians, recent immigrants and international students, all of whom find most of their Canadian content through our libraries. For Canadian digital content to have the impact that we all want, people have to be able to use and re-use it according to the terms of the *Copyright Act*. We likewise believe that the current term of copyright (author's life plus 50 years) should not be extended. Any such extension would effectively remove significant quantities of Canadian digital content from the public realm.
3. ***Canadian content in digital formats represents an opportunity to address access issues for Canadians with perceptual disabilities*** – Programs supporting publishing should include in their terms and conditions a requirement to make subsidized publications available in an open, accessible format such as EPUB3<sup>2</sup>. This would support the CARL mission to further advance equitable access, just as did the Government's laudable work toward the implementation of the Marrakesh Treaty.
4. ***Production and distribution models are inevitably shifting*** – In the transition to the digital environment, we see the increases in informal publishing, online-only publishing, open access publishing, and creative commons licensing as healthy and invigorating. These should be encouraged and, as possible, find in Canada a level playing field with more traditional models. Specifically, government subsidies (e.g. Canada Council grants) should not require minimal print runs as they presently do. Furthermore, commercial publishers and collective societies should not look to the Government to find new ways to support traditional models whose performance is weakening because of natural marketplace changes in a digital world.

---

<sup>1</sup> [http://www.carl-abrc.ca/wp-content/uploads/docs/CARL\\_Statement\\_on\\_Fair\\_Dealing\\_2016\\_EN.pdf](http://www.carl-abrc.ca/wp-content/uploads/docs/CARL_Statement_on_Fair_Dealing_2016_EN.pdf)

<sup>2</sup> <http://idpf.org/epub/30>

**5. *Affordable access to information online promotes innovation, education and learning for all Canadians*** - CARL members have recently learned of several proposals to raise revenues for Canadian content, including two that we strongly oppose: (1) an ISP (or Internet) tax; and (2) a copyright link tax. (1) An ISP (or Internet) tax would make Internet access in Canada less affordable, expanding the digital divide by placing Internet connectivity beyond the financial reach of yet more low-income Canadians, and potentially undermining innovation by increasing the barriers to digital access to research. It would contradict the position adopted by CARL in its brief presented to the House of Commons Standing Committee on Industry, Science and Technology, April 9, 2013, *Affordable broadband Internet access for all Canadians*<sup>3</sup>(q.v.). (2) A copyright link tax would severely compromise the educational benefits of Canada's solid and balanced Copyright legislation. In particular, it would seem to limit the usefulness of hyperlinks, thereby contradicting the Supreme Court of Canada's 2011 declaration in the case of *Crookes v. Newton* that this would "seriously restrict the flow of information on the Internet and, as a result, freedom of expression." CARL and its members support instead the Supreme Court definition of hyperlinks as references, not as publications, and therefore not taxable.

Thank you for providing CARL with this opportunity to contribute to this important consultation.

Susan Haigh  
Executive Director  
Canadian Association of Research Libraries

---

<sup>3</sup> <http://www.carl-abrc.ca/doc/2013-04-05%20CARL%20Submission%20to%20INDU%20-%20Broadband.pdf>

**‘Le contenu canadien dans un monde numérique’** – Consultation de Patrimoine Canada  
Présentation de l’Association des bibliothèques de recherche du Canada  
Novembre 2016

L’Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) est heureuse de présenter les observations et suggestions qui suivent dans le cadre des consultations sur le contenu canadien dans un monde numérique.

L’ABRC regroupe 31 des plus grandes bibliothèques de recherche du Canada, dont 29 sont situées dans les universités où il se fait le plus de recherche, et deux sont des bibliothèques nationales du Canada : Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et la direction de la Gestion du savoir du Conseil national de recherches, qui est la Bibliothèque scientifique nationale. L’ABRC est un organisme bilingue national qui œuvre pour renforcer la capacité de ses membres et encourager l’adoption de politiques favorisant l’essor de la recherche et des études postsecondaires ainsi que la création, la préservation et l’utilisation du patrimoine documentaire du Canada dans notre pays.

Le contenu canadien est extrêmement important pour les membres de l’ABRC parce que :

- Les bibliothèques de l’ABRC, dont Bibliothèque et Archives Canada, sont des établissements du patrimoine qui gèrent d’énormes quantités de documents patrimoniaux uniques.
- Les bibliothèques évoluent rapidement et continuent de remplir leur mission : à l’ère du numérique, elles jouent toujours un rôle dynamique essentiel de démocratisation de l’accès à l’information pour tous les membres de la société canadienne.
- Les bibliothèques sont de grandes consommatrices de contenu canadien, dont elles se font les défendresses. Les membres de l’ABRC acquièrent, rendent accessibles et préservent de grandes quantités de contenus canadiens dans les deux langues officielles, qu’il s’agisse de contenu historique ou contemporain, dans toute la gamme des médias, à la fois en format analogique et numérique.
- Les collections numériques (de même que l’acquisition de licences d’accès au contenu numérique) prennent de plus en plus d’importance parce que les étudiants, le corps professoral et les chercheurs veulent avant tout accéder à du contenu numérique.
- Les membres de l’ABRC créent, hébergent et diffusent de plus en plus de contenu canadien en offrant des dépôts en libre accès, de même que des plateformes technologiques et des outils qui favorisent la création de contenu par les chercheurs, les étudiants et d’autres intervenants.
- La création, de même que la gestion et la diffusion appropriées des connaissances autochtones sont fondamentales pour que les membres de l’ABRC puissent répondre collectivement aux constatations de la Commission de vérité et réconciliation.

L'ABRC appuie fortement les investissements accrus du gouvernement du Canada en matière de culture, ses consultations en cours de révision de ses instruments de politique culturelle antérieurs à l'Internet, et son intention annoncée d'élaborer une politique sur les langues et la culture autochtones.

Au nom de ses membres, l'ABRC présente donc respectueusement les recommandations ci-dessous au gouvernement du Canada :

- 1. *Le soutien de la préservation du contenu canadien est essentiel.*** — Parce qu'ils recueillent de plus en plus de contenu par voie numérique, les établissements patrimoniaux, notamment les bibliothèques de l'ABRC, s'inquiètent de la nature éphémère et de l'obsolescence rapide des formats et des technologies numériques. Nous sommes conscients que l'accès à long terme à tout le contenu numérique nécessitera la vigilance et les efforts soutenus des établissements comme les nôtres. Les membres de l'ABRC travaillent sans relâche pour comprendre la capacité et les compétences particulières associées à la préservation numérique, et l'ABRC joue un important rôle de coordination des groupes de travail sur la préservation numérique à l'échelle régionale, mais nous croyons que cet important volet du passage au numérique n'a reçu que trop peu d'attention jusqu'à maintenant au Canada, et trop peu d'investissement.
- 2. *La législation sur le droit d'auteur juste et équilibrée du Canada devrait être maintenue.*** — La notion d'utilisation équitable, comme la définit l'actuelle *Loi sur le droit d'auteur* et que confirme nombre de récentes décisions judiciaires, est appliquée par les bibliothèques universitaires de manière éclairée et responsable dans le milieu postsecondaire où la numérisation est de plus en plus courante (pour plus de renseignements, consulter la Déclaration de l'ABRC sur l'utilisation équitable et le droit d'auteur).<sup>1</sup> Les groupes d'utilisateurs des bibliothèques de l'ABRC composés d'étudiants, de professeurs, de chercheurs et de membres du grand public comprennent des Canadiens et des Canadiennes, des immigrants récents et des étudiants étrangers qui trouvent tous en grande partie la majorité de leur contenu canadien grâce à nos bibliothèques. Pour que le contenu numérique canadien ait l'impact que nous souhaitons tous, ces personnes doivent être en mesure d'utiliser et de réutiliser ce contenu en respectant les dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur*. Nous croyons également que la durée actuelle du droit d'auteur (valable pendant la vie de l'auteur, plus une période de 50 ans après son décès) ne devrait pas être prolongée. Toute prolongation aurait pour effet de retirer d'importantes quantités de contenu numérique canadien du domaine public.
- 3. *Le contenu canadien en format numérique nous offre la possibilité de résoudre les problèmes d'accès des Canadiens et des Canadiennes aux prises avec des difficultés de perception.*** — Les programmes de soutien à l'édition devraient exiger que les publications subventionnées soient offertes dans un format ouvert et accessible comme EPUB3.<sup>2</sup> Cela faciliterait la mission de l'ABRC de faire progresser l'accès équitable, tout comme l'a fait le travail méritoire du gouvernement sur la mise en œuvre du Traité de Marrakech.

---

<sup>1</sup> [http://www.carl-abrc.ca/wp-content/uploads/docs/CARL\\_Statement\\_on\\_Fair\\_Dealing\\_2016\\_FR.pdf](http://www.carl-abrc.ca/wp-content/uploads/docs/CARL_Statement_on_Fair_Dealing_2016_FR.pdf)

<sup>2</sup> <http://idpf.org/epub/30>

- 4. Les modèles de production et de distribution changent inévitablement.** — La transition vers le numérique donne lieu à une augmentation de l'édition informelle, de l'édition uniquement en ligne, de l'édition en libre accès et des licences Creative Commons, ce que nous jugeons sain et stimulant. Ces nouveaux modèles devraient être encouragés et bénéficier au Canada de conditions égales à celles qui s'appliquent aux modèles plus traditionnels. De façon plus particulière, les subventions gouvernementales (p. ex., les subventions du Conseil des Arts) ne devraient pas exiger de tirage imprimé minimal comme c'est le cas actuellement. De plus, les éditeurs commerciaux et les sociétés de gestion collective ne devraient pas demander aux gouvernements de trouver de nouvelles façons d'appuyer les modèles traditionnels dont le rendement faiblit à cause de l'évolution naturelle du marché dans le monde numérique.
- 5. L'accès abordable à l'information en ligne permet de favoriser l'innovation, l'éducation et l'apprentissage de tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.** Les membres de l'ABRC ont récemment entendu parler de plusieurs propositions visant à accroître les recettes tirées du contenu canadien, dont deux auxquelles nous sommes fermement opposés : (1) une taxe sur les fournisseurs d'accès à Internet et (2) une taxe sur le lien vers les titulaires de droits d'auteur. (1) Une taxe sur les fournisseurs d'accès à Internet rendrait cet accès moins abordable au Canada, élargissant ainsi le fossé numérique en plaçant l'accès à Internet financièrement hors de la portée des Canadiens et des Canadiennes à faible revenu, ce qui risque de freiner l'innovation en faisant obstacle à l'accès numérique aux travaux de recherche. Cela contredirait la position adoptée par l'ABRC dans sa présentation au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes le 9 avril 2013, intitulée *L'accès à Internet à bande large abordable pour tous les Canadiens*<sup>3</sup>(consulter ce document). (2) Une taxe sur le lien vers les titulaires de droits d'auteur porterait gravement atteinte aux avantages, pour l'éducation, de la législation sur le droit d'auteur juste et équilibrée du Canada. Il semble en particulier qu'elle limiterait l'utilité des hyperliens, ce qui contredirait la déclaration de 2011 de la Cour suprême du Canada dans la cause de *Crookes c. Newton*, selon laquelle « cela restreindrait gravement la circulation de l'information dans l'Internet et, par le fait même, la liberté d'expression. » L'ABRC et ses membres appuient plutôt la définition de la Cour suprême, selon laquelle les hyperliens servent de référence, ne constituent pas des publications et, par conséquent, ne sont pas imposables.

Merci d'avoir fourni à l'ABRC l'occasion de contribuer à cette importante consultation.

Susan Haigh  
Directrice générale  
Association des bibliothèques de recherche du Canada

---

<sup>3</sup> <http://www.carl-abrc.ca/doc/2013-03-21%20Memoire%20ABRC%20INDU%20-%20Internet%20bande%20large.pdf>